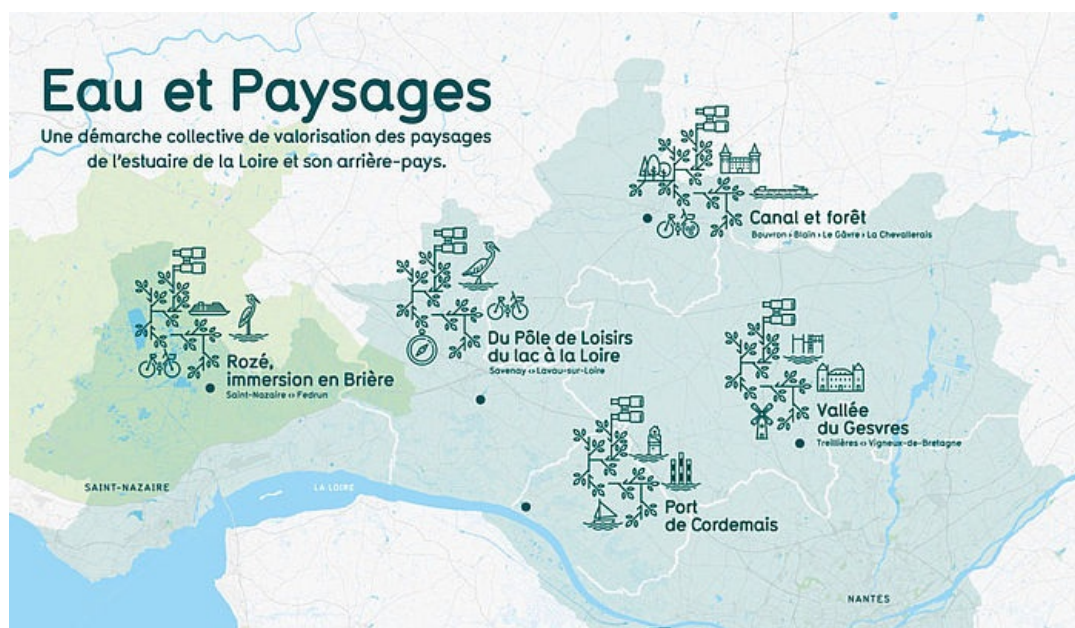




**ENVIRONNEMENT**

## VISITEZ LE NOUVEAU SITE DE EAU ET PAYSAGES, QUI MET À L'HONNEUR LE CHÂTEAU DU HAUT-GESVRES

Mis en ligne le 16 mai 2019





1/2



2/2

Après plusieurs années de réflexion, la démarche « eau et paysages » est passée à la phase de réalisation. Vous êtes invités à découvrir le site dédié au projet porté par le Pôle Métropolitain qui vise à valoriser des sites ignorés ou méconnus sur le territoire du Pôle.

<http://www.eauepaysages.fr>

Pour Erdre et Gesvres, les aménagements portent sur :

**le château du Haut Gesvres à Treillières** : œuvre artistique sur la façade (depuis 2016) et réaménagement de l'ensemble du parc (travaux fin 2019) en lien avec la réhabilitation du château portée par la mairie. <https://www.eauepaysages.fr/sites/vallee-du-gesvres/>

**l'étang du Choizeau à Vigneux** (proche Mairie) : les travaux sont terminés et l'inauguration est prévue le 25 mai. L'ensemble des abords a été réaménagé pour découvrir le site. Une seconde phase débutera en septembre avec la requalification d'une partie du Gesvres et l'aménagement d'un belvédère visant à permettre une découverte pédagogique de ce milieu sensible.

Le principe général vise à redécouvrir cette vallée du Gesvres assez peu visible et parfois « oubliée ». Ces réalisations sont la suite de plusieurs années de réflexion et reposent sur un partenariat fort entre la Communauté et les Communes. Elles sont une traduction concrète des actions engagées à l'échelle du Pôle Métropolitain marquant un peu plus l'identité commune de ce vaste espace. Bonne visite !



RETOUR À LA LISTE





### **Mairie de Treillières**

57, rue de la Mairie  
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

 **CONTACTEZ-NOUS**

### **Horaires :**

#### **Mairie - CCAS - Police municipale**

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

#### **Urbanisme**

Lundi et mardi : 8h30 > 12h30, mercredi et vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30, jeudi : fermé toute la journée

#### **Permanences samedi matin de 9h à 12h**

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis, urbanisme : premier samedi du mois.